

Les espaces naturels

La mission de ces espaces, petits ou grands, est de sauvegarder et de valoriser des biotopes qui favorisent le maintien de la nature en ville tout en facilitant leur fréquentation par les habitants. Certains sont labellisés "refuge LPO" ou/ et "Espace de nature Sensible (ENS)".



MAIRIE D'ANNEMASSE
BP 530
74107 Annemasse cedex

HORAIRES :
Du Lundi au Vendredi :
9h > 12h & 13h30 > 17h